

Atelier de consultation des acteurs sur le projet de Déclaration de Politique du Secteur de l'Économie Numérique pour la période 2018-2022

Lomé, le 03 octobre 2017 - Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique a organisé ce mardi un atelier de consultation de l'ensemble des acteurs du secteur, sur le projet de Déclaration de politique pour la période 2018-2022.

En effet, le Ministère a initié avec le concours de la Banque mondiale, l'élaboration d'une nouvelle politique du secteur de l'économie numérique pour la période 2018-2022. Dans le cadre de cette démarche qui se veut participative, un panel d'experts mandaté par le Ministère a eu à rencontrer à plusieurs reprises les différents acteurs du secteur (institutions, opérateurs, fournisseurs de services et les associations de consommateurs). Ces rencontres ont permis de faire l'état des lieux et d'évaluer la mise en place de la précédente politique sectorielle 2011-2015.

Les résultats issus des analyses de ces premières rencontres ont été présentés à l'ensemble des acteurs lors d'un atelier organisé le 30 août dernier à Lomé. Cet atelier a également servi de cadre de réflexion sur les axes et les orientations de la nouvelle politique sectorielle 2018-2022.

L'atelier organisé ce jour a été l'occasion pour le Ministère, de partager avec les acteurs, les grands enjeux du secteur pour les années à venir, mais aussi, la vision, les axes stratégiques et les plans d'actions prioritaires de la nouvelle Déclaration de politique sectorielle 2018-2022 pour recueillir leurs avis et suggestions.

La Déclaration de Politique du Secteur de l'Économie Numérique est le document directeur qui définit les orientations stratégiques du gouvernement dans le développement de l'Économie Numérique au Togo. D'une trentaine de pages, le document présenté aux acteurs ce mardi dresse le bilan du développement de l'économie numérique au Togo, présente les grands enjeux du secteur et définit la stratégie numérique du pays à l'horizon 2022.

L'élaboration de cette nouvelle Déclaration de politique sectorielle des TIC s'inscrit dans la vision du Chef de l'état de faire du Togo un hub technologique dans la sous-région en facilitant l'accès des TIC aux citoyens. Il s'ajoute aux nombreuses mesures réglementaires prises par le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique dans ce sens à l'instar de la loi relative aux communications électroniques (LCE), celle relative à l'orientation sur la société de l'information, ou encore celle portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique.

Contact presse : presse@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.